



CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Montréal 

Production

Direction

Peter Jacobs

Coordination et rédaction principale

Julie St-Onge

Contributions

Geneviève Gagnon

Hilde Wuyts

Révision linguistique

Frédéric Simonnot, Perception communications

Conception graphique

17733 (07-17)

Service des communications

Ville de Montréal

Disponible sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal :

ville.montreal.qc.ca/cpm

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2017

ISBN 978-2-7647-1555-0 – imprimé français

ISBN 978-2-7647-1556-7 – PDF français

Tirage : 125 exemplaires

Pour plus d'information :

Conseil du patrimoine de Montréal (CPM)

303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage, bureau 6a-26

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Téléphone : 514 872-4055

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	5
MISSION, MANDAT ET COMPOSITION DU CPM	7
Mission, mandat et fonctionnement.....	9
Structure organisationnelle et composition du CPM	12
ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION	15
Patrimoines naturel et paysager	17
Interventions artistiques dans un site patrimonial cité	19
Autre aménagement dans un site patrimonial cité.....	20
Propriétés institutionnelles	20
Lieux de culte.....	22
Patrimoine des quartiers.....	22
Synthèse des recommandations s’adressant à la Ville.....	23
BILAN DES ACTIVITÉS DU CPM ET DU COMITÉ MIXTE	25
Connaissance et promotion du patrimoine.....	27
L’année 2016 en chiffres	29
Bilan des dossiers analysés en 2016.....	31
ANNEXES	33
Annexe 1 : Avis et commentaires produits par le CPM et le comité mixte en 2016.....	34
Annexe 2 : Biographie des membres du CPM.....	38
Annexe 3 : Les écoterritoires	40

Mot du président

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) pour l'année 2016.

À la suite du processus de sélection mené au printemps 2016, et après une rencontre avec le Service du greffe et le maire de Montréal, M. Denis Coderre, j'ai accepté en novembre dernier le poste de président du CPM laissé vacant depuis le départ du président sortant, M. Jacques Lachapelle, en juin 2015.

À mon arrivée, j'ai eu le plaisir et le privilège de rencontrer les membres du CPM, des professionnels de très haute qualité dont les formations variées reflètent la diversité des enjeux relatifs au patrimoine. Leur dévouement est remarquable, et le temps et les connaissances consacrés à l'accomplissement de leur tâche sont impressionnants.

La vacance du poste de président pendant une longue période a eu un impact considérable sur le fonctionnement du Conseil. De plus, le projet de Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal (121), qui prévoit le retrait de l'article de la Charte de la Ville de Montréal permettant la constitution du CPM, a nourri un sentiment d'inquiétude quant au rôle et à la survie même de l'instance, tant chez les membres que parmi les citoyens.

Malgré ce contexte particulier, le CPM a connu une hausse de ses activités, comme en témoigne le nombre d'avis produits en 2016. Ces données confirment l'importance de son rôle auprès des services et arrondissements de la Ville.

Au nom du CPM, je tiens à remercier Bernard Vallée, qui a consciencieusement assumé la présidence de séance durant de nombreux mois, de même que l'ensemble des membres et la permanence, qui ont permis le maintien des activités du conseil.

Le Conseil du patrimoine de Montréal entend poursuivre son mandat de contribuer à la sauvegarde, la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais, et ce, dans un esprit de collégialité et de collaboration avec les services de la Ville, les arrondissements et les citoyens concernés.

Enfin, je vous rappelle que l'ensemble des avis produits par le CPM et le comité mixte est versé sur notre site Internet une fois que le projet a fait l'objet d'une décision du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement.

Bonne lecture!

Salutations cordiales,

A handwritten signature in black ink that reads "Peter Jacobs." The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial 'P'.



MISSION, MANDAT ET COMPOSITION DU CPM

Mission, mandat et fonctionnement

Le présent rapport témoigne des activités du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) au cours de l'année 2016.

Le CPM est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Il a été formellement constitué en 2002 dans la Charte de la Ville et a tenu sa première réunion le 12 février 2003 à l'hôtel de ville.

En 14 ans d'activités, le CPM a étudié plus de 3700 dossiers et produit quelque 930 avis et commentaires, dont près d'une soixantaine conjointement avec le Comité Jacques-Viger dans le cadre du comité mixte.

Mission

Le CPM a pour mission de produire des avis et d'émettre des commentaires à l'intention des instances décisionnelles (conseil municipal ou conseil d'arrondissement) afin de les éclairer dans leurs prises de décision sur certains projets. Il se réunit parfois conjointement avec le Comité Jacques-Viger (instance consultative en urbanisme, architecture, architecture de paysage et design urbain) dans le cadre d'un comité mixte afin d'étudier des projets dont les enjeux relèvent de l'expertise de chacun.

En tant que comité d'experts, le CPM se fait un devoir de conseiller la Ville avec intégrité, de manière objective et impartiale et en toute neutralité quant aux intérêts en présence. Il apprécie et reconnaît le patrimoine comme une composante structurante de la qualité du milieu de vie au même titre que les autres phénomènes urbains. Il fait sienne l'idée d'une notion élargie du patrimoine, en accord avec la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal. Il veille ainsi à évaluer la pertinence et les moyens de transmettre les valeurs associées aux patrimoines naturel et culturel, afin de faire vivre une vision du futur respectueuse du passé.

Mandat

À titre d'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, le CPM produit des avis et formule des commentaires et des recommandations afin de bonifier la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis.

Ainsi, en vertu de son règlement 02-136 modifié le 3 octobre 2016, le CPM donne son avis au conseil municipal sur :

- les modifications au Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);
- tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1° à 3° et 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

Créé en 2002, le CPM a entrepris son travail l'année suivante et en est maintenant à sa quatorzième année d'activités.

Au cours de l'année 2016, le règlement du CPM a été révisé de manière à préciser quels types de projets devaient lui être présentés pour avis. Ces importantes modifications visaient notamment à préciser les types de démolitions qui nécessitent un avis.

- tout projet d'identification d'un élément du patrimoine immatériel, d'un personnage, d'un événement ou d'un lieu historique, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
- tout projet de citation d'un bien patrimonial : immeuble et site, ainsi qu'objet ou document appartenant à la Ville de Montréal, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- tout projet de démolition de tout ou partie d'un immeuble patrimonial cité ou d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité visant une des interventions suivantes, à l'exception de celles projetées à l'égard d'une dépendance construite après 1975 :
 - la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un immeuble patrimonial cité, sauf si l'intervention vise à conserver l'apparence, la forme et les matériaux actuels ou lui restituer ceux d'origine;
 - la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité;
- tout projet de demande de désignation de paysage culturel patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- tout projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité.

Conformément à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le CPM est également mis à contribution pour l'étude de tout projet proposé dans un milieu naturel localisé dans un écoterritoire ou à moins de 30 mètres d'un tel milieu¹.

En vertu du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement, les Arrondissements sont également tenus d'informer le CPM de toute demande de permis et certificats relatifs à une intervention projetée sur un territoire ou un immeuble possédant un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Si la situation le requiert, le CPM peut émettre un commentaire sur ledit projet, si celui-ci constitue une intervention mineure, ou encore demander que le projet lui soit présenté si les travaux ou leurs impacts sont jugés importants.

Le CPM s'est aussi vu confier certains mandats en vertu de l'article 13 de son règlement. Il donne en effet son avis au conseil municipal, au comité exécutif, à un conseil d'arrondissement ou à un service municipal, à leur demande ou de sa propre initiative, sur des politiques municipales ou sur toute autre question relative à la protection et à la mise en valeur des patrimoines naturel et culturel. Il donne notamment son avis au conseil municipal, à la demande de celui-ci, sur des projets d'aménagement du domaine public situés dans des territoires reconnus pour leur valeur patrimoniale, tels qu'une place publique ou une portion significative d'une voie publique.

¹ Voir la définition et la liste des écoterritoires en annexe, à la page 40.

Le CPM peut en outre solliciter des opinions et recevoir les représentations de toute personne ou groupe sur les questions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, notamment en ce qui concerne les projets de citation de biens patrimoniaux.

Son mandat lui permet aussi :

- de recommander au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement la réalisation d'études relatives à la protection et la mise en valeur du patrimoine;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique du patrimoine de la Ville;
- d'organiser des activités de sensibilisation au patrimoine et d'élaborer des outils pédagogiques;
- de demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais;
- de former des comités relativement à des questions particulières;
- de rédiger des mémoires sur des projets ou des enjeux relatifs aux patrimoines naturel et culturel.

Fonctionnement

Le point de vue et les recommandations du CPM et du comité mixte sont consignés dans des avis. Ceux-ci peuvent être de deux types : un avis préliminaire ou un avis. Ils peuvent être favorables ou défavorables à la demande qui leur est adressée, ou encore contenir des recommandations sans se positionner en faveur ou non du projet, par exemple lorsque la documentation présentée est jugée insuffisante à sa compréhension et à son analyse.

Lorsqu'il est appelé à examiner un projet à une étape préalable à son élaboration, le CPM produit un avis préliminaire, qui ne sera jamais rendu public. Il permet aux requérants de retravailler le projet et de revenir le présenter au CPM afin d'obtenir un avis.

Les avis du CPM et du comité mixte sont officiels et rendus publics à la suite de la présentation du dossier devant le conseil d'arrondissement ou le conseil municipal. Les avis publics sont disponibles sur le site Internet du CPM.

Le CPM peut également consigner ses recommandations dans un commentaire si la réunion se tient sans que le quorum ait été atteint, ou encore si les données fournies sont insuffisantes pour la production d'un avis. Comme l'avis préliminaire, le commentaire n'est jamais rendu public.

Le CPM peut aussi transmettre des commentaires aux arrondissements ou aux services centraux pour des interventions mineures qui ne requièrent pas de présentation en réunion. Il peut également faire des recommandations de manière informelle, oralement ou par courriel, ou encore soumettre un mémoire à l'occasion de consultations.

Le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (règlement 02-136), en vertu de l'article 83.12 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), a été adopté par le conseil municipal le 19 août 2002. Il a été modifié à quelques reprises pour préciser son mandat. La dernière modification date d'octobre 2016.

Le règlement du CPM peut être consulté sur son site Internet, dans la section Mandat :

ville.montreal.qc.ca/cpm

Le CPM a connu quatre président(e)s depuis sa création : Louise Letocha (2002-2007), Marie Lessard (2007-2012), Jacques Lachapelle (2012-2015) puis Peter Jacobs (2016-)

Structure organisationnelle et composition du CPM

Le CPM relève du conseil municipal et sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe. La responsable politique du conseil est Mme Manon Gauthier, conseillère de la Ville, membre du comité exécutif et responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme.

Les membres

Le CPM constitue un groupe pluridisciplinaire, représentatif des différentes facettes des patrimoines naturel et culturel. Il est formé de neuf membres, y compris un président et deux vice-présidents, nommés par le conseil municipal. Ceux-ci sont recrutés à la suite d'un appel public de candidatures et leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

La composition du CPM a été stable au cours de l'année, les membres ayant poursuivi leur mandat : **Cécile Baird**, architecte, designer urbain et chargée de cours à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal; **Anne-Marie Balac**, archéologue; **Georges Drolet**, architecte et historien de l'architecture (EVOQ Architecture); **Luce Lafontaine**, architecte (Lafontaine & Soucy architectes); **Alain Paquette**, professeur au Département de sciences biologiques de l'UQAM; **Alena Prochazka**, professeure associée à l'École de design de l'Université du Québec et chercheuse à l'Observatoire Ivanhoé Cambridge du développement urbain et immobilier à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal; **Bernard Vallée**, animateur en histoire et patrimoine (Montréal Explorations); et **Nicole Valois**, architecte paysagiste et professeure agrégée à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal².

L'année 2016 s'est déroulée presque entièrement en l'absence d'un président, à la suite du départ de M. Jacques Lachapelle, en juin 2015. Les membres ont maintenu le fonctionnement de l'instance durant tous ces mois en nommant un président de séance, rôle que Bernard Vallée a assumé sur une longue période.

En novembre 2016, à l'issue d'un appel public de candidatures lancé à l'été 2015, Peter Jacobs, architecte, architecte paysagiste et professeur émérite à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, a été nommé à la présidence du CPM.

² Les biographies du président et des membres du CPM peuvent être consultées en annexe à la page 38.



Peter Jacobs
Président



Anne-Marie Balac
Membre



Georges Drolet
Membre



Luce Lafontaine
Membre



Alain Paquette
Membre



Alena Prochazka
Membre



Bernard Vallée
Membre



Nicole Valois
Membre



Cécile Baird
Membre

Le personnel en soutien au CPM

Le CPM et le comité mixte sont soutenus dans l'accomplissement de leur mandat par une équipe de trois personnes attitrées à la permanence, qui est partagée avec le Comité Jacques-Viger. Ce personnel en soutien aux comités est rattaché au Service du Greffe.

La secrétaire d'unité administrative est responsable de la planification et de la gestion des activités quotidiennes et effectue également la gestion de la documentation. Après douze ans dédiés au CPM, **Michèle Lavoie** est partie relever de nouveaux défis à la Division du patrimoine. **Geneviève Gagnon** occupe maintenant le poste de secrétaire d'unité administrative depuis mai 2016.

Deux professionnelles, conseillères en aménagement, font la recherche, l'analyse et la rédaction associées aux mandats du CPM et le représentent au sein de divers comités et groupes de travail : **Julie St-Onge**, historienne formée en patrimoine, ainsi qu'**Alexandra Lemarcis**, détentrice d'un baccalauréat en design architectural et d'une maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti. Celle-ci a intégré l'équipe temporairement, en remplacement de **Hilde Wuyts**, détentrice d'une maîtrise en architecture et d'un DESS en conservation du patrimoine, en congé de maternité au cours de l'année.



Michèle Lavoie
*Secrétaire d'unité
administrative*



Geneviève Gagnon
*Secrétaire d'unité
administrative*



Julie St-Onge
*Conseillère en
aménagement*



Alexandra Lemarcis
*Conseillère en
aménagement*



Hilde Wuyts
*Conseillère en
aménagement*

A scenic view of a river at sunset. The sky is filled with dramatic, dark clouds, with a bright sun low on the horizon casting a golden glow. In the foreground, the river flows with gentle ripples. The middle ground is dominated by a dense line of green trees and bushes. Behind the vegetation, several buildings are visible, including a prominent stone windmill with a dark roof and a red brick building. The overall atmosphere is serene and picturesque.

ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION

En 2016, le CPM et le comité mixte ont tenu 28 réunions et ont produit 32 avis sur les projets qui leur ont été soumis. Ils ont également transmis 22 lettres et commentaires sur des dossiers ou questions qui soulevaient des enjeux patrimoniaux importants.

La liste de l'ensemble des avis et commentaires rédigés par le CPM et le comité mixte en 2016 peut être consultée en annexe, à la page 30.

Les projets sur lesquels le CPM s'est prononcé durant la dernière année sont marqués notamment par des enjeux relatifs aux patrimoines naturel et paysager. Son mandat repose sur cette approche prônée par la Politique du patrimoine, qui considère aussi bien le patrimoine culturel matériel et immatériel que le patrimoine naturel. Le CPM porte d'ailleurs un intérêt particulier à ce dernier, qui concerne tout à la fois les écoterritoires, les paysages, la biodiversité, les milieux riverains et aquatiques, de même que les arbres et la forêt urbaine. En effet, compte tenu de leur rareté et de leur contribution à la biodiversité des milieux naturels et à la qualité de vie, le CPM leur accorde une grande valeur.

À noter que cette section traite des avis du CPM et du comité mixte rendus publics au moment de la production du rapport. Les avis préliminaires et commentaires, dont le contenu n'est pas public, n'ont pas été résumés.

Patrimoines naturel et paysager

Création d'un paysage humanisé

De nombreux dossiers concernant plusieurs aspects du patrimoine naturel ont été présentés au CPM, dont un premier projet de création d'un **paysage humanisé** au Québec. Il vise à accorder ce statut à la partie ouest de **l'île Bizard** en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Il s'agit d'une catégorie d'aire protégée, constituée à des fins de protection de la biodiversité, d'un territoire habité dont le paysage et les composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentant des qualités intrinsèques remarquables; qualités qui ne subsisteraient probablement pas sans la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine. Le CPM a été consulté relativement à l'élaboration du plan de conservation et de mise en valeur nécessaire à l'obtention du statut. Il s'est réjoui d'une telle démarche visant à protéger un milieu naturel humanisé. Un des principaux défis du projet est la conciliation entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel, sujet à propos duquel il a souligné le danger d'un possible

déséquilibre. En effet, le statut étant octroyé en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le CPM a remarqué que le patrimoine culturel (bâtiments, murets, trame, chemins, vestiges, etc.) était beaucoup moins présent dans le plan de conservation et de mise en valeur. Il a donc recommandé la réalisation d'un inventaire précis du patrimoine culturel et l'identification des secteurs à potentiel archéologique. Cela permettra de réfléchir aux priorités de conservation et à la hiérarchisation des éléments relatifs aux patrimoines culturel et naturel. Puisque le statut de paysage humanisé implique un territoire dont le paysage a été façonné par les activités humaines en harmonie avec la nature, le CPM a fait valoir qu'il serait pertinent de définir et de détailler les activités qui y contribuent. D'autre part, il a souligné l'importance de déterminer les responsabilités propres à la Ville et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques dans la gestion du site.



Aménagements dans des sites patrimoniaux cités

Plusieurs projets présentés au CPM concernaient des sites patrimoniaux cités. Parmi ceux-ci, le vaste **projet de réaménagement de la partie ouest de l'île Sainte-Hélène**, dans le site patrimonial cité du même nom, a été présenté au CPM à plusieurs reprises. Il vise notamment la création d'un amphithéâtre naturel d'une capacité de 65 000 personnes, le remblai d'un bras d'eau et le réaménagement d'une promenade riveraine ainsi que de l'espace public linéaire devant la station de métro et son agrandissement jusqu'au pont du Cosmos. Le CPM s'est réjoui de l'ampleur du projet de requalification du site, qui permettra la renaissance d'un grand secteur à valeur patrimoniale de Montréal. Cependant, dès le départ, il a questionné la démarche et regretté le manque de données transmises pour bien juger le projet, particulièrement le respect des valeurs patrimoniales du site. Il a en effet été surpris que l'urgence des travaux ait entraîné la conception de la phase 1 du projet parallèlement à la

réalisation des études et avant même que le plan directeur d'aménagement ne soit terminé. Le CPM s'est questionné sur la prise en compte, dans la conception du projet, des données contenues dans l'étude patrimoniale. La séquence des événements aurait plutôt dû être inversée, de sorte que le plan directeur soit adopté avant la conception du réaménagement. Malheureusement, de nombreux projets présentés en 2016 concernant des parcs d'importance patrimoniale ont été élaborés dans l'urgence, sans planification détaillée, avant l'adoption d'un plan directeur ou avant que des études préalables ne soient terminées. De manière générale, le CPM remarque une tendance à agir en réaction au mauvais état des bâtiments et des sites plutôt qu'en amont, de manière réfléchie et proactive. Déplorant ce fait, le CPM a d'abord émis de nombreuses recommandations sur le projet et a insisté sur la nécessité de faire une planification d'ensemble. Bien qu'il comprenne la difficulté de la tâche, il a rappelé que son mandat est d'analyser l'intégration du projet au site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène. Le CPM aurait souhaité, comme dans plusieurs autres projets, un arrimage avec les lieux périphériques, notamment près du secteur de la Biosphère.

Lorsque le CPM a revu le projet, il a jugé qu'il avait été grandement amélioré. Dans son dernier avis, en 2016, le CPM a félicité les requérants pour la démarche à la base de ce projet et pour l'ensemble des efforts déployés tout au long du processus afin de répondre à ses recommandations. Tout en reconnaissant la complexité du projet, il a noté une grande sensibilité face aux différentes composantes du site. Il s'est du reste réjoui d'apprendre qu'on procéderait à la réalisation d'un inventaire archéologique. Il a également apprécié que le projet fasse référence à Expo 67, mais s'est questionné sur l'occasion ratée de revaloriser d'anciens édifices de l'événement situés près de la zone d'intervention,

à savoir la Rotonde et le pavillon de la Corée. Il a ainsi recommandé que leur restauration ou leur réhabilitation soit intégrée au projet.

Le CPM a trouvé intéressant le système de gestion des eaux de pluie et aurait souhaité que cette approche soit adoptée pour l'ensemble du site. Il a porté une attention particulière au patrimoine naturel et a été très surpris du nombre élevé d'arbres dont l'abattage était prévu. Cette perte de canopée, combinée à l'importante minéralisation prévue des surfaces, dont une partie des berges, lui a fait craindre la perte des valeurs écologiques du site. Bien qu'il ait reconnu la sensibilité des concepteurs à cet égard, il a encouragé ces derniers à veiller à ce que la perte de la canopée puisse se résorber à moyen terme. Il a également rappelé qu'une stratégie visant la résilience et la pérennité de la végétation était indispensable à la réussite du projet à long terme. La résilience est ici définie de façon inclusive comme la capacité d'un écosystème à subsister malgré un stress ou la perte d'une de ses composantes, par exemple à cause d'une maladie. Ainsi, la diversification des végétaux est le meilleur outil pour faire face aux changements climatiques et s'assurer que l'ensemble du couvert végétal ne souffrira pas de la disparition d'une espèce. Compte tenu des nouveaux phénomènes climatiques (sécheresse, pluie abondante, etc.), il importe de réaliser les aménagements les plus résistants possible et requérant le moins d'entretien. Cet enjeu était présent dans de nombreux projets présentés au CPM concernant des parcs et espaces publics, certains situés dans des sites patrimoniaux. De manière générale, le CPM est d'avis que les projets devraient préserver l'existant et travailler avec les éléments présents sur le site, qu'ils soient architecturaux ou végétaux. Il encourage donc les concepteurs de tout projet d'aménagement paysager à conserver les arbres déjà implantés.



Certains autres projets d'aménagement au sein de parcs montréalais soulevaient la question de l'adaptation du lieu à la saison froide. Pour le CPM, il importe de réfléchir à la programmation hivernale de l'espace public et d'analyser la compatibilité des bâtiments et des équipements proposés ou existants avec les activités hivernales afin que l'ensemble du site soit utilisé à longueur d'année.

Deux projets concernaient le site patrimonial cité du Mont-Royal et visaient plus précisément l'implantation de **mausolées dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges**. D'emblée, le CPM s'est réjoui que le potentiel archéologique ait été pris en compte dans la conception des projets. À ce sujet, il a recommandé que la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal réalise une étude globale sur le potentiel archéologique de l'ensemble du territoire du cimetière plutôt que de faire des études au cas par cas. Cela permettrait d'identifier les zones sensibles en amont. Le CPM a également émis certaines recommandations en vue de réaliser une intégration fine qui permette de préserver le caractère paysager du cimetière et de maintenir l'aspect naturel de l'ensemble, conformément à ce qui est énoncé dans le plan directeur d'aménagement du cimetière. Le CPM a accordé un avis favorable au projet d'aménagement du mausolée Paventi et a recommandé la réalisation d'un plan d'ensemble pour ce secteur du cimetière, qui est peu construit, afin de mieux planifier l'implantation des différents éléments. Pour ce qui est du mausolée Carrier 2, considérant que le projet présenté n'était pas fidèle aux principes énoncés dans le plan directeur, le CPM a remis un avis défavorable. Il a recommandé de revoir son implantation et de retravailler sa volumétrie et son expression architecturale afin qu'il s'intègre mieux à l'ensemble formé par les mausolées existants.



Propriété privée classée

Un projet d'aménagement extérieur concernait une propriété privée classée immeuble patrimonial et bénéficiant d'une aire de protection, la **maison William-Notman**. Il visait le réaménagement de la terrasse arrière pour les usagers du café, comprenant l'abattage et le remplacement de quatre arbres, l'ajout d'une surface pavée et la plantation de vivaces. Le CPM a souligné l'effet positif de la nouvelle occupation de la maison Notman, désaffectée depuis de nombreuses années, car cela contribue à la préservation du bâtiment patrimonial et à la mise en valeur du site. Bien que favorable au projet, le CPM a déploré que la mauvaise santé des arbres, utilisée comme justification de leur abattage, soit vraisemblablement due à un entretien déficient. Pour lui, la preuve n'a pas été faite que leur condition nécessitait leur disparition et il a jugé qu'il n'était pas souhaitable de supprimer ces arbres, établis dans des conditions difficiles. En effet, bien qu'il soit prévu de les remplacer, l'abattage d'arbres matures résultera en une diminution de la canopée dans le secteur et plus largement en une perte écosystémique. Enfin, le CPM a recommandé de choisir des essences mieux adaptées au lieu et de planter des arbres en pleine terre plutôt que dans des bacs.



Interventions artistiques dans un site patrimonial cité

Trois projets d'interventions artistiques ont été présentés au CPM en 2016. Le premier visait l'implantation d'une œuvre d'art dans le parc situé sur le sommet d'Outremont au sein du site patrimonial cité du Mont-Royal. Le CPM s'était déjà positionné en 2015 sur le projet de concours d'œuvre d'art public. Il est très heureux de la collaboration avec le Bureau du design à propos de ce projet et ne peut que souligner l'exemplarité de la démarche. Il a félicité les

représentants pour la qualité de leur approche. Cela s'est traduit également dans le travail des artistes lauréats, qui ont proposé une œuvre de grande qualité qui s'intègre avec sensibilité dans son environnement et met ainsi très bien en valeur le site. Le CPM a tout de même émis quelques recommandations, concernant notamment la pérennité de l'œuvre, qui est placée sur un site loué par la Ville de Montréal à l'Université de Montréal en vertu d'un bail de cinquante ans. Le CPM a souhaité s'assurer que l'œuvre ne serait pas en péril à l'échéance du bail. Le CPM était très satisfait que le projet d'œuvre d'art, qui symbolise l'héritage amérindien, comprenne la plantation d'une grande variété de plantes indigènes. En l'absence de sentier prévu dans le projet, il a recommandé de choisir des plantes très résistantes au piétinement et de veiller à ce que l'entretien du lieu et des plantes s'effectue dans le respect des intentions initiales des artistes.

Le CPM s'est également prononcé à deux reprises sur un autre projet d'implantation d'une **œuvre d'art public** dans le site patrimonial cité du Mont-Royal, cette fois-ci **sur le parcours de la promenade urbaine Fleuve-montagne**, sur la rue McTavish à l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest. Le mandat du CPM n'étant pas de juger de la qualité artistique de l'œuvre, mais plutôt de son intégration à son contexte, il a rédigé un avis favorable, en raison notamment de la sobriété de l'ensemble et de la noblesse des matériaux proposés. Il a toutefois recommandé de réfléchir à l'emplacement approprié pour la mention des mécènes sur l'œuvre d'art.



Autre aménagement dans un site patrimonial cité

Dans le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada, un projet de transformation consistait en la démolition et le remplacement des **édicules d'entrée de la Tour CIBC**. Jugeant que le basilaire ajouté en 1990

ne constituait pas une intervention respectueuse de la tour d'origine, le CPM a affirmé que le projet présentait une intégration beaucoup plus harmonieuse et constituait une meilleure mise en valeur du bâtiment d'origine. Il a notamment apprécié que les matériaux choisis s'accordent avec la construction existante. Il s'est toutefois inquiété à propos de sa durabilité et de la possible transformation, à moyen ou long termes, des interventions prévues. Il a estimé que des liens forts entre les ajouts et la tour d'origine, dans la matérialité de l'enveloppe, permettraient d'assurer sa pérennité au-delà du courant architectural en vogue. Enfin, le CPM a recommandé que les édicules est et ouest soient réalisés simultanément, et non en deux phases, afin de mieux contribuer à la mise en valeur du bâtiment.



Propriétés institutionnelles

De nombreux projets visant des bâtiments institutionnels ont fait l'objet d'avis du CPM ou du comité mixte, plusieurs étant situés à l'intérieur des limites du site patrimonial cité du Mont-Royal. Le CPM apprécie vivement l'excellente collaboration établie avec l'administration de l'**Université de Montréal**

dans le cadre de projets concernant l'ensemble du campus au cours des dernières années. Il souligne également le souci de l'administration universitaire de réaliser des aménagements de qualité. Parmi ceux-ci figure le projet de remplacement de la rampe mobile reliant par un tunnel la cour d'honneur du pavillon Roger-Gaudry à la station de métro Université-de-Montréal. Le CPM y a donné un avis favorable assorti de plusieurs recommandations. Il a notamment questionné la démarche, puisque ce projet a lui aussi été conçu avant que le nouveau plan directeur d'aménagement ne soit terminé. Bien que très heureux que l'Université mette à jour ce document, le CPM a rappelé qu'il importait de considérer les travaux dans une vision d'ensemble du campus. En effet, il est difficile de juger du projet sans connaître les approches et considérations qui guideront l'aménagement du campus pour les prochaines années. Le CPM a également questionné la valeur patrimoniale que l'administration de l'Université accorde à l'architecture de l'édicule d'entrée et au tunnel de la rampe mobile et a regretté que ces espaces ne fassent pas partie des caractéristiques architecturales considérées dans l'étude des valeurs patrimoniales du campus principal. Le CPM a recommandé que la valeur patrimoniale des aménagements existants soit étudiée et définie. Affirmant que les interventions prévues recouvrent le béton et font disparaître les caractéristiques d'origine du lieu, il a souhaité que d'autres avenues soient envisagées.



Des enjeux similaires ont été soulevés par le projet d'aménagement extérieur du pavillon Decelles des HEC. Le CPM a remarqué le manque de considération de la valeur patrimoniale du bâtiment, inspiré du courant brutaliste. Il a donc recommandé la révision et la mise à jour du rapport sur les valeurs patrimoniales du campus afin de considérer le patrimoine moderne. Enfin, le CPM s'est réjoui que le concept privilégie la conservation et le respect de la végétation actuelle et a formulé certaines recommandations concernant le choix des espèces.

Dans le site patrimonial cité de l'Ancien village du Sault-au-Récollet, le projet de transformation de l'**Institut pacifique** (vise son agrandissement par la conservation de la maison érigée en 1910, la démolition des ajouts subséquents et la construction de nouvelles ailes afin de répondre aux besoins de l'organisme qui occupe les lieux. Devant le questionnement de l'Arrondissement sur l'approche de conservation à adopter, le CPM a estimé qu'en l'absence de documentation suffisante sur l'état d'origine du bâtiment permettant une restauration, le projet devait plutôt consister en une réhabilitation, qui permette l'adaptation d'un lieu patrimonial pouvant comprendre le remplacement d'éléments existants. Le CPM a émis plusieurs recommandations sur la version révisée du projet, notamment concernant le choix des matériaux. Il a rappelé que les ajouts devaient être subordonnés à l'existant, de telle sorte que les travaux mettent en valeur le bâtiment d'origine. En ce qui a trait à l'aménagement paysager, bien que ne disposant pas de données suffisantes pour se prononcer, il a néanmoins reconnu que les interventions prévues semblaient respecter le caractère du site patrimonial. Il a demandé qu'un plan d'aménagement détaillé soit réalisé.



Situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, le Collège Villa Maria souhaite aménager une nouvelle entrée principale mixte pour les élèves ainsi qu'une cour anglaise. L'ensemble, reconnu comme une grande propriété à caractère institutionnel, comprend un immeuble patrimonial classé, la maison James-Monk. Le CPM a regretté que le projet lui soit présenté à une étape tardive, dans une situation d'urgence, laissant peu de temps aux concepteurs pour intégrer ses recommandations. De plus, il a déploré que la conception de la marquise soit faite isolément de l'entrée. Bien que jugeant le concept inachevé, le CPM a produit un avis favorable à la configuration intérimaire du projet, prenant en considération la nécessité d'aménager l'entrée pour septembre. Faute de données

sur les méthodes employées pour la création de nouvelles ouvertures, le CPM a recommandé de réaliser une intégration délicate, en évitant d'endommager les caractéristiques d'origine du bâtiment et en minimisant l'impact des travaux sur la maçonnerie, notamment au niveau des ancrages. Concernant les aménagements paysagers, il a recommandé qu'ils soient cohérents avec l'ensemble de la propriété. Enfin, il a félicité l'administration de l'institution pour la réalisation d'un plan directeur des espaces intérieurs et l'a encouragée à se doter d'un outil identique pour les espaces extérieurs.

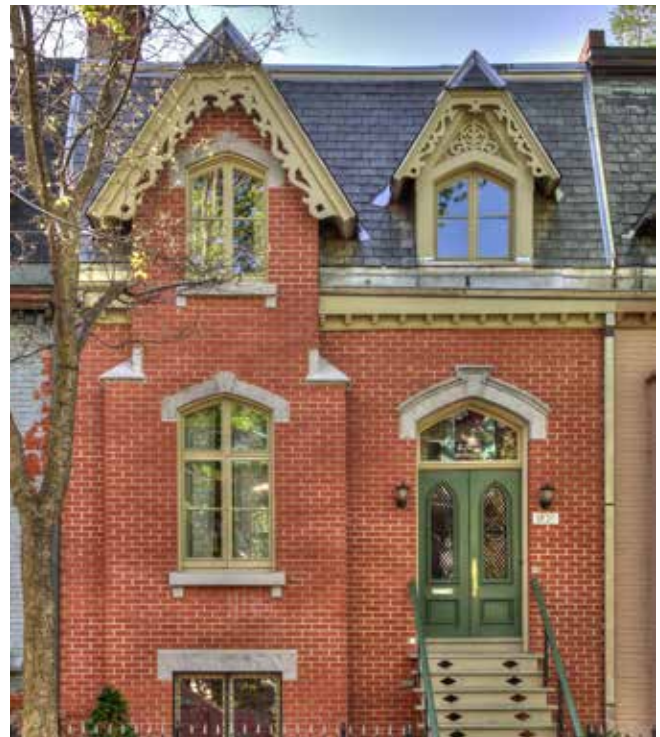
Lieux de culte

Seulement deux projets relatifs à des lieux de culte ont été présentés aux instances en 2016 et ont mené à la production d'un avis préliminaire et d'un avis du comité mixte. Ce dernier concerne un ancien lieu de culte, la **Free Presbyterian Church**, située au 987-991, rue Côté, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Érigé en 1847, le bâtiment a été modifié dès 1878 afin d'accueillir des activités industrielles. Pourtant, il est toujours identifié comme un lieu de culte dans la Liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural du Plan d'urbanisme. Il s'agissait de rétablir cette erreur de classification, tout en reconnaissant l'intérêt patrimonial du bâtiment, en le transférant dans la catégorie « Édifices industriels » dans la même liste. Bien que la demande présentait peu d'enjeux urbains et patrimoniaux, le comité mixte aurait souhaité que des documents précis lui soient présentés afin qu'il comprenne exactement quels sont les vestiges de l'ancienne église incorporés au bâtiment industriel. En effet, cette transformation d'une église en bâtiment industriel est en soi un phénomène historique très intéressant qu'il serait souhaitable de mieux documenter.



Patrimoine des quartiers

Deux projets concernant le **patrimoine des quartiers** ont retenu l'attention du CPM. Un projet d'agrandissement d'une résidence n'ayant aucun statut de protection patrimoniale, dans un secteur qui subit de fortes pressions liées au développement, a été présenté à plusieurs reprises au CPM. Bien qu'il ne soit pas en défaveur de la densification, le CPM croit que celle-ci doit se faire de manière respectueuse de l'existant. Ainsi, dans ce cas précis, l'ajout d'un étage et d'une mezzanine sur le bâtiment de deux étages en pierre grise posait problème : le résultat de ces interventions serait très visible depuis la voie publique et aucun document lui permettant de comprendre l'intégration du bâtiment dans son contexte n'a été fourni. Pour le CPM, les projets de modification à la pièce des résidences représentent toujours des enjeux urbanistiques importants, car c'est l'impact cumulatif des modifications qui peut transfigurer la valeur patrimoniale d'un secteur.



Le CPM s'est également positionné au sujet de la protection des maisons ouvrières du Sud-Ouest, un secteur en plein développement. Il a jugé qu'il importait de mener une réflexion sur l'entretien et la conservation de ce patrimoine bâti ainsi que de réaliser une planification d'ensemble. Il a rappelé que la valeur du patrimoine des quartiers ne repose pas sur un seul édifice, mais sur chacun d'eux comme partie intégrante d'un ensemble immobilier ancien, rare témoignage de l'histoire de ce quartier ouvrier du 19^e siècle.



SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE

- De nombreux projets présentés au CPM en 2016 ont été conçus dans l'urgence, avant le dépôt des études préliminaires. Le CPM s'inquiète de cette tendance à réagir dans l'urgence plutôt que de manière réfléchie. La nécessité des interventions ne justifie pas que des travaux majeurs de réaménagement soient réalisés sans que les outils nécessaires soient terminés. Le CPM rappelle que la Ville se doit d'être exemplaire dans la gestion de ses propriétés, surtout lorsqu'elle leur a reconnu une valeur patrimoniale importante par l'octroi d'un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.
- Dans la même optique, le CPM comprend mal que l'on prévoie des interventions majeures dans des sites d'importance (parc La Fontaine, île Sainte-Hélène) avant même que le plan directeur d'aménagement ne soit terminé et adopté. Il importe d'effectuer une planification intégrée en accord avec les valeurs patrimoniales. Le CPM souhaite que la Ville fasse preuve de bonnes pratiques et se dote d'un plan directeur avant de prévoir des travaux.
- La Ville de Montréal fait aujourd'hui face au problème de l'agrile du frêne, qui entraîne l'abattage de nombreux arbres, donc une perte du couvert végétal et de la canopée. Dans certains cas, cela peut grandement affecter la valeur d'ensemble d'un site. Afin de favoriser la résilience, essentielle face aux changements climatiques et aux infestations et maladies susceptibles d'affecter certaines espèces d'arbres au cours des prochaines décennies, et pour s'assurer que l'ensemble du couvert végétal ne souffrira pas de la disparition de l'une d'entre elles, le CPM rappelle l'importance de la diversification des essences.
- Le patrimoine des quartiers, bien que ne bénéficiant d'aucun statut de protection patrimonial, participe à la valeur et à l'ADN de la ville. Il importe de mener une réflexion sur son devenir et de mettre en place des mesures de protection, notamment face aux pressions liées au développement.
- Le CPM trouve regrettable que des sommes importantes soient investies dans la réfection de bâtiments et l'aménagement de sites en n'envisageant que la saison estivale. Afin que les parcs et autres lieux publics soient utilisés durant toute l'année, il importe de considérer la compatibilité des bâtiments et des équipements proposés ou existants avec les activités hivernales.



BILAN DES ACTIVITÉS DU CPM ET DU COMITÉ MIXTE

En 2016, le CPM a connu une hausse de ces activités, et ce, malgré la suspension des réunions de la mi-octobre jusqu'à la fin de l'année en raison de la vacance de la présidence. Le CPM a tenu 21 réunions et a produit 27 avis et 19 lettres ou commentaires en 2016.

En 2016, 7 réunions ont été tenues conjointement avec le Comité Jacques-Viger, dans le cadre du comité mixte. Elles ont mené à la production de 5 avis et 3 commentaires. Une forte majorité des projets qui ont été présentés au comité mixte visaient une modification au Plan d'urbanisme concernant un élément protégé par un statut municipal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel³.

Le comité mixte a été officialisé en 2012. Depuis, des réunions sont tenues conjointement entre le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger pour l'évaluation de projets devant être soumis aux deux instances.

Ce comité paritaire est composé de trois à cinq membres de chacune des instances, y compris les présidents. Il permet de mettre à profit l'expertise complémentaire du CPM et du CJV en patrimoine, architecture, aménagement, design urbain, architecture de paysage et urbanisme. L'avis du comité mixte est considéré comme émanant des deux instances consultatives.

Connaissance et promotion du patrimoine

Les activités du CPM en matière de connaissance et de promotion du patrimoine prennent diverses formes, comme la diffusion d'information sur son site Internet ou encore la participation du président et des professionnelles du CPM à des activités de formation, des colloques et divers comités municipaux s'intéressant à des thèmes patrimoniaux. Ces événements sont pour le CPM l'occasion d'échanger avec des pairs sur différents enjeux patrimoniaux et d'enrichir ses connaissances.

Le CPM organise annuellement un colloque sur une thématique particulière du patrimoine. Exceptionnellement, le CPM n'a pas pu tenir de colloque en 2016.

Le 6 mai 2016, le CPM a tenu un après-midi de discussions avec différents services centraux à propos des enjeux, stratégies et actions de la Ville relativement aux questions liées aux changements climatiques et au développement durable.

Participation à la vie publique

Le président et les professionnelles de la permanence assistent régulièrement à des réunions de travail, tables de concertation, colloques et congrès en lien avec les préoccupations du CPM. Afin d'actualiser et d'enrichir leurs connaissances en patrimoine, elles assistent également à différentes activités de formation.

³ La liste des éléments montréalais protégés par la Loi sur le patrimoine culturel peut être consultée en ligne sur patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

Statistiques du CPM depuis sa composition en 2002 :

251 réunions

- 211 réunions du CPM
- 40 réunions conjointes

3748 dossiers étudiés

932 avis et commentaires

- 873 avis et commentaires du CPM
- 59 avis et commentaires conjoints

Tables de concertation, réunions de travail, congrès, colloque et formations auxquels la permanence du CPM a participé en 2016 :

- 6 réunions de la Table de concertation du Mont-Royal
- 3 réunions de la Table de concertation du Vieux-Montréal
- 6 réunions sur des dossiers particuliers avec des services centraux, des Arrondissements, des municipalités et des organismes :
 - Rencontre avec Héritage Montréal à propos de la Journée nationale des monuments et des sites d'ICOMOS ayant pour thème le patrimoine du sport – 14 janvier
 - Réunion avec une représentante de la Ville de Westmount à propos de la mise sur pied d'un comité consultatif en patrimoine – 2 février
 - Participation au groupe de travail sur le Plan de conservation du Mont-Royal – 24 février
 - Réunion avec le chef de la Division urbanisme, patrimoine et services aux entreprises de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal à propos de la transmission au CPM de l'information liée aux demandes de permis et de certificats relatifs à des immeubles possédant un statut en vertu de la LPC – 5 avril
 - Réunion des membres du CPM avec Manon Gauthier à propos de l'avenir du CPM – 29 avril
 - Réunion d'information à propos du projet de REM – 3 novembre
- 8 congrès, colloques et journées d'étude :
 - Colloque sur l'archéologie organisé par la Ville de Montréal et l'Université de Montréal : « Le cimetière catholique de la première église Notre-Dame à Montréal – Recherches bioarchéologiques » – 15 avril
 - Mardis verts : conférence sur l'architecture durable : Le projet Sainte-Germaine-Cousin – 19 avril
 - Congrès ACFAS – Débat public : « Quel avenir pour l'Hôtel-Dieu? » – 12 mai
 - Journée d'étude organisée par Les amis de la montagne : Le mont Royal pourrait-il disparaître? – 25 mai
 - 3^e congrès mondial de l'Association of Critical Heritage – débat public : Le patrimoine et la ville – 3 juin
 - Conférence d'ouverture et colloques du festival Vivre le patrimoine/Montreal Heritage Fest – 18 et 19 août
 - Conférence et colloque de l'Association québécoise du patrimoine industriel : « Fiches industrielles et redéveloppement urbain » – 4 et 5 novembre
 - Maestria – Conférences sur les métiers d'architecture et du patrimoine – 2 et 3 décembre

- 4 activités de formation et de représentation :
 - Soirée de lancement des activités de concertation visant l'élaboration du Plan d'action en patrimoine – 31 mars
 - Synthèse des entretiens thématiques portant sur l'élaboration du Plan d'action en patrimoine – 15 juin
 - Formation avec une urbaniste-conseil : « L'ABC de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme » - 17 octobre
 - Formation d'Action patrimoine « Patrimoine et territoire : une approche intégrée » - 16 novembre

Reconnaissance patrimoniale

Le CPM contribue statutairement à la reconnaissance du patrimoine montréalais en participant au processus d'octroi de statuts patrimoniaux municipaux, soit la citation des biens patrimoniaux (bâtiments et sites). En 2016, aucune consultation publique en vue d'une reconnaissance patrimoniale par la Ville de Montréal n'a eu lieu.

La liste des éléments du patrimoine montréalais qui sont protégés par un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec (classement ou citation) peut être consultée en annexe, à la page 34.

Nature du projet	CPM	COMITÉ MIXTE
Attribution d'un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	●	
Modification au Plan d'urbanisme visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet dérogatoire (article 89 de la Charte de la Ville) visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet de transformation ou de retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment patrimonial cité (sauf si l'intervention vise à conserver l'apparence, la forme et les matériaux actuels ou lui restituer ceux d'origine)	●	
Projet impliquant la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site patrimonial cité	●	

L'année 2016 en chiffres :

28 réunions

- 21 réunions du CPM
- 7 réunions dans le cadre du comité mixte

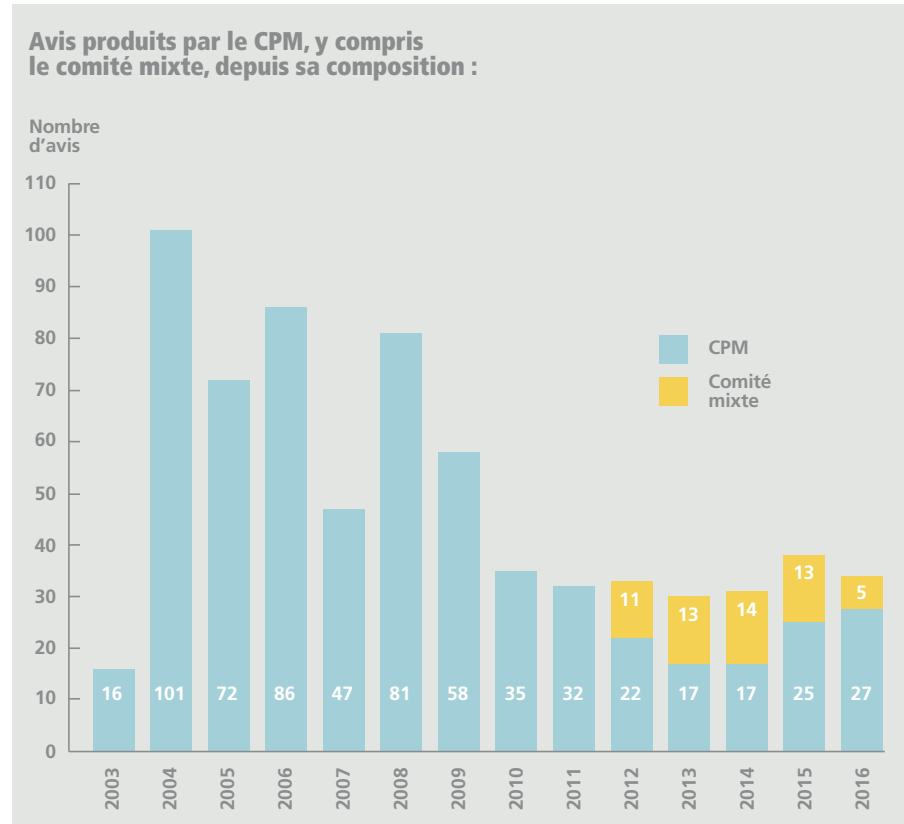
32 avis ou avis préliminaires

- 27 avis ou avis préliminaires du CPM
- 5 avis ou avis préliminaires conjoints dans le cadre du comité mixte

22 lettres et commentaires

- 19 lettres et commentaires du CPM
- 3 commentaires conjoints dans le cadre du comité mixte

Diagramme illustrant le nombre d'avis produits par le CPM et le comité mixte depuis sa composition :



Bilan des dossiers analysés en 2016

Ce tableau fait état du nombre de dossiers qui ont été analysés par le CPM en 2016, ainsi que de ceux dont l'étude a donné lieu à la production d'un avis, d'un commentaire ou d'une lettre du CPM ou du comité mixte.

Nombre de dossiers analysés par arrondissement	Avis du CPM	Avis du comité mixte	Lettres et commentaires du CPM	Lettres et commentaires du comité mixte
Ahuntsic-Cartierville (17)	1		2	
Anjou				
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (56)	8		3	
Lachine				
LaSalle (1)	1			
Le Plateau-Mont-Royal (315)	2		3	
Le Sud-Ouest (2)			1	
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève				
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (1)			1	
Montréal-Nord				
Outremont (4)				1
Pierrefonds-Roxboro				
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (2)				
Rosemont-Petite-Patrie				
Saint-Laurent				
Saint-Léonard				
Verdun				
Ville-Marie (399)	3	3	6	
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (1)				
Services centraux (17)	12	2	2	2
Autres (1)			1	
TOTAL (816)*	27	5	19	3

* Ce nombre inclut l'ensemble des dossiers soumis au comité consultatif d'urbanisme des arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal, de même que des dossiers à la pièce concernant des immeubles ou sites protégés par la Loi sur le patrimoine culturel au sein d'autres arrondissements. Le CPM analyse succinctement ces dossiers en vertu du Règlement de délégation aux Arrondissements (02-002), qui précise que l'instance doit être informée de toutes demandes de permis ou de certificats relatifs à un bâtiment ou site protégé par la LPC.



ANNEXES

ANNEXE 1

AVIS ET COMMENTAIRES PRODUITS PAR LE CPM ET LE COMITÉ MIXTE EN 2016

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des avis et commentaires produits par le CPM ou le comité mixte durant l'année 2016.

Les avis des instances deviennent publics lorsque les projets concernés font l'objet d'une décision par le conseil municipal ou un conseil d'arrondissement, ou par décision déléguée d'un directeur d'arrondissement. Ils sont alors mis en ligne sur le site Internet du CPM. Les avis préliminaires et les commentaires sont destinés aux responsables du projet à la Ville et aux concepteurs. Ils ne sont pas publics.

CPM : Comité de patrimoine de Montréal **CM : Comité mixte**
a : avis préliminaire **A : avis** **C : commentaire**

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale	N° de l'avis
		CPM	CM		
Ahuntsic-Cartierville					
Institut Pacifique 2901, boulevard Gouin Est	Transformation et agrandissement	A		Site patrimonial cité de l'Ancien village du Sault-au-Récollet	A16-AC-01
Parcours Gouin	Projet d'affichage le long du boulevard Gouin	C		Site patrimonial cité de l'Ancien village du Sault-au-Récollet	
12375, rue du Fort-Lorette	Projet de démolition et de construction	C		Site patrimonial cité de l'Ancien village du Sault-au-Récollet	
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce					
Mausolée Paventi Cimetière Notre-Dame-des-Neiges	Construction d'un nouveau mausolée	A		Site patrimonial cité du Mont-Royal	A16-CDNNDG-01
Mausolée Carrier 2 Cimetière Notre-Dame-des-Neiges	Construction d'un nouveau mausolée	C + A		Site patrimonial cité du Mont-Royal	A16-CDNNDG-02
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges	Abattage et remplacement de 95 arbres	C		Site patrimonial cité du Mont-Royal	
Oratoire Saint-Joseph 3800, chemin Queen-Mary	Construction de pavillons et réaménagement des espaces extérieurs	a		Site patrimonial cité du Mont-Royal	A16-CDNNDG-03
Plan directeur de l'Université de Montréal	Élaboration d'un plan directeur d'aménagement	C + a		Site patrimonial cité du Mont-Royal	A16-CDNNDG-04
Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal 2900, boulevard Édouard-Montpetit	Remplacement de la rampe mobile et réaménagement de l'édicule d'entrée	A		Site patrimonial cité du Mont-Royal	A16-CDNNDG-05

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale	N° de l'avis
		CPM	CM		
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (suite)					
Tunnel ferroviaire sous le mont Royal	Modification d'équipements relatifs à la ventilation du tunnel ferroviaire sous le mont Royal	A		Site patrimonial cité du Mont-Royal	A16-CDNNDG-06
Aménagements extérieurs Pavillon Decelles des HEC 5255, avenue Decelles	Réaménagement paysager du parterre	A		Site patrimonial cité du Mont-Royal	A16-CDNNDG-07
Collège Villa Maria 4245, boulevard Décarie	Aménagement d'une entrée et aménagements paysagers	A		Grande propriété à caractère institutionnel et secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle	A16-CDNNDG-10
LaSalle					
Ancien hôtel de ville de LaSalle 13, avenue Strathyre	Démolition, transformation et agrandissement	a		Bâtiment patrimonial cité	A16-LAS-01
Le Plateau-Mont-Royal					
Jardin St. Margaret (Notman) 60, rue Milton	Démolition et nouvelle construction	A		Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle et aire de protection de la Maison William-Notman	A16-PMR-01
Maison William-Notman 51, rue Sherbrooke Ouest	Aménagements extérieurs	A		Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle et immeuble patrimonial classé	A16-PMR-02
4237-4239, rue Coloniale	Agrandissement sur deux étages	C			
4403-4413, avenue de l'Esplanade	Démolition des bâtiments	C		Site patrimonial cité du Mont-Royal	
357, rue Rachel Est	Ajout d'une terrasse au toit	C		Site patrimonial cité de l'Église-de-Saint-Jean-Baptiste	
Le Sud-Ouest					
119, rue Rose-de-Lima	Démolition	C			
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve					
Édicule de la station de métro Joliette	Ajout d'un étage sur l'édicule sud	C			
Outremont					
Maison mère des sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine	Transformation (démolition et construction) en vue d'un nouvel usage		C	Grande propriété à caractère institutionnel	

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale	N° de l'avis
		CPM	CM		
Ville Marie					
Théâtre Saint-Denis 1564-1596, rue Saint-Denis	Agrandissement et réaménagement	a		Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle	A16-VM-01
Tour CIBC 1155, boulevard René-Lévesque	Remplacement des édicules d'entrée	A		Site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada	A16-VM-02
1187-1189, rue Saint-Marc	Agrandissement du 3 ^e étage et ajout d'une mezzanine	C + a		Aire de protection de la maison Shaughnessy	A16-VM-05
École St-George 3100, Le Boulevard	Agrandissement		A	Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle	AC16-VM-01
Ancienne Free Presbyterian Church 987-991, rue Côté	Modification au Plan d'urbanisme		A	Aire de protection de l'Église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit	AC16-VM-03
Église St. Georges 1001, avenue des Canadiens-de-Montréal	Démolition partielle et construction d'une tour		a	Site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada	AC16-VM-04
Habitat 67 2600, avenue Pierre-Dupuy	Modification à une terrasse	C		Bâtiment patrimonial cité	
2001, boulevard Robert-Bourassa	Réfection du basilaire	C			
Ateliers municipaux du Mont-Royal 1800, chemin Remembrance	Réfection du bâtiment	C		Site patrimonial cité du Mont-Royal	
Ancienne gare Berri 755, rue Berri	Modification aux ouvertures	C		Site patrimonial déclaré de Montréal	
Ancien édifice de la Banque Royale 360, rue Saint-Jacques	Modification aux ouvertures	C		Site patrimonial déclaré de Montréal	
Services centraux					
Pavillon de perception du tennis Parc La Fontaine 3500, avenue Émile-Duployé	Remplacement du bâtiment (démolition et construction)	A		Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle	A16-SC-01
Concours d'œuvres d'art public Parc sur le sommet d'Outremont	Installation d'une œuvre d'art et aménagements paysagers	A		Site patrimonial cité du Mont-Royal	A16-SC-03
Concours d'œuvres d'art public Site McTavish Promenade Fleuve-montagne	Ajout d'une œuvre d'art sur la promenade urbaine	a + A		Site patrimonial cité du Mont-Royal	A16-SC-02 A16-SC-09
Interventions artistiques Promenade Fleuve-montagne	Réalisation d'interventions artistiques le long du parcours de la promenade urbaine	C + a		Site patrimonial cité du Mont-Royal	A16-SC-04

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale	N° de l'avis
		CPM	CM		
Services centraux (suite)					
Paysage humanisé de l'île Bizard	Projet d'octroi d'un statut de paysage humanisé	A			A16-SC-05
Square Dorchester	Réaménagement de la partie nord du square	A		Site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada	A16-SC-06
Parc Jeanne-Mance	Réaménagement de la partie nord du parc	a		Site patrimonial cité du Mont-Royal	A16-SC-07
Parc Jean-Drapeau Île Sainte-Hélène	Réaménagement de la partie ouest de l'île	a(2) + A		Site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène	A16-VM-03 A16-VM-04 A16-VM-06
Vespasienne du parc La Fontaine 3425, avenue Émile-Duployé	Réfection de la vespasienne	a		Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle	A16-SC-08
Square Viger	Réaménagement du square		a + A	Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle	AC16-SC-01 AC16-SC-02
Ancienne usine de la Montreal Works 50-150, rue de Louvain Ouest	Démolition des bâtiments	C			
2175, rue Saint-Patrick	Démolition et construction		C	Lieu historique national du Canal-de-Lachine	
Site des religieuses hospitalières de Saint-Joseph de Montréal 245, avenue des Pins Ouest	Projet d'acquisition par la Ville de Montréal		C	Site patrimonial cité du Mont-Royal et Grande propriété à caractère institutionnel	
Autres					
Lettre au ministère de la Culture et des Communications à propos du Plan de conservation du Mont-Royal	Élaboration du Plan de conservation du site patrimonial déclaré du Mont-Royal par le ministère de la Culture et des Communications	C		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal	

ANNEXE 2

BIOGRAPHIE DES MEMBRES DU CPM

PETER JACOBS – président

Architecte et architecte paysagiste, il est professeur émérite à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, dont il a été le directeur de 1978 à 1984 et de 1990 à 1991. Actif tout au long de sa carrière dans plusieurs comités abordant les problématiques de l'environnement et du développement durable, il est président de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik depuis 1979 et président émérite de la Commission sur la planification environnementale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il a travaillé sur de nombreux projets de restauration et de réaménagement de grands espaces verts montréalais, dont le parc sur le sommet d'Outremont, le parc Jean-Drapeau et la place Émilie-Gamelin. Il a une longue expérience des audiences publiques au Canada, au Québec et à Montréal, portant notamment sur la conservation de la nature et les projets de développement urbain. Peter Jacobs est membre et président du CPM depuis novembre 2016.

CÉCILE BAIRD – membre

Elle a fait ses études en histoire de l'architecture à Paris-Villemin ainsi qu'à l'Architectural Association de Londres. Architecte depuis 1990, elle a acquis de l'expérience dans plusieurs bureaux d'architectes, dont celui de Michael Graves aux États-Unis et de Melvin Charney à Montréal, avant de cofonder l'Atelier B.R.I.C. en 2001, puis son propre bureau en 2014. Elle y a réalisé des études patrimoniales, analyses urbaines et projets de diverses échelles visant à révéler le génie des lieux bâtis et naturels. Depuis 2008, elle donne des cours et des ateliers à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Cécile Baird est membre du CPM depuis 2015.

ANNE-MARIE BALAC – membre

Archéologue, elle a œuvré au sein de la fonction publique québécoise pendant 28 ans. Elle y a notamment géré des programmes d'aide financière, dont l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, assuré la programmation des interventions archéologiques sur l'île de Montréal, délivré des permis et autorisations dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel, participé aux énoncés de politiques du patrimoine et coordonné des projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine montréalais. Elle se consacre actuellement à la diffusion de l'archéologie à un plus large public sous la forme de publications et de conférences. Anne-Marie Balac est membre du CPM depuis 2015.

GEORGES DROLET – membre

Architecte et historien de l'architecture, il a contribué, en 30 ans de pratique professionnelle, à la mise en valeur de nombreux sites et bâtiments patrimoniaux. Sa double formation l'a amené à développer des approches intégrées pour l'évaluation de bâtiments patrimoniaux, l'élaboration de lignes directrices d'intégration architecturale et la conception de nouvelles constructions en milieu historique. Associé de l'agence Architecture EVOQ, il est aussi régulièrement sollicité pour œuvrer dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle en conservation du patrimoine. Georges Drolet est membre du CPM depuis 2015.

LUCE LAFONTAINE – membre

Architecte, elle cumule près de 30 ans d'expérience, de façon indépendante, auprès de la fonction publique ou en association avec d'autres firmes. Sa pratique est avant tout généraliste. Elle a développé une expertise particulière dans la remise aux normes de bâtiments anciens, ce qui l'a amenée à parfaire sa spécialisation en conservation et mise en valeur du patrimoine bâti. Elle travaille également à l'élaboration de termes de référence pour les études patrimoniales. À titre de membre d'associations de conservation du patrimoine, de critique ou de professeure invitée, elle a participé, comme observatrice ou analyste, à la présentation de différents projets pressentis sur le territoire de l'île de Montréal. Luce Lafontaine est membre du CPM depuis 2015.

ALAIN PAQUETTE – membre

Professeur au Département de sciences biologiques à l'UQAM, il s'intéresse aux infrastructures végétales et aux effets de la biodiversité sur les écosystèmes forestiers, en forêt comme en ville. Il coordonne IDENT, un réseau international d'expériences en biodiversité, dont le projet IDENT-Cité à Montréal. Ses travaux se sont classés parmi les 10 découvertes de l'année 2010 du magazine Québec Science. Alain Paquette est membre du CPM depuis 2015.

ALENA PROCHAZKA – membre

Maître en architecture et docteure en études urbaines, elle est professeure associée à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal et chercheuse à l'Observatoire Ivanhoé Cambridge du développement urbain et immobilier à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Spécialiste de la conception et de l'analyse du cadre bâti des villes, elle s'intéresse à la contribution des projets d'architecture et d'aménagement urbain à l'identité urbaine du paysage bâti au regard du développement durable. Alena Prochazka est membre du CPM depuis 2012.

BERNARD VALLÉE – membre

Animateur en histoire et patrimoine, il a été l'un des fondateurs du collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal (1983), un organisme de formation et d'éducation populaire proposant des circuits d'exploration de la ville portant sur l'histoire sociale et urbaine, le patrimoine matériel et immatériel, les enjeux sociaux et les défis d'aménagement. Il en a assumé la direction jusqu'en 2005, puis y a contribué en tant que formateur et responsable des programmes éducatifs. Depuis 2011, il poursuit à titre de travailleur autonome sa démarche d'éducation populaire en analyse urbaine et en mise en valeur du patrimoine avec Montréal Explorations. Bernard Vallée est membre du CPM depuis 2012.

NICOLE VALOIS – membre

Architecte paysagiste, elle est professeure agrégée à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, où elle enseigne le projet d'espace urbain dans les ateliers, la méthodologie de projet et le patrimoine paysager. Elle est également chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti. Elle y poursuit des recherches sur les valeurs patrimoniales des espaces publics de la période moderne. Nicole Valois est membre du CPM depuis 2015.

ANNEXE 3

LES ÉCOTERRITOIRES

Un écoterritoire est un territoire de plus de 15 hectares regroupant des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.), des espaces urbanisés ainsi que des espaces naturels de grande valeur écologique dont la protection a été jugée prioritaire.

Dix écoterritoires ont été établis par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004) et sont reconnus dans le Plan d'urbanisme de Montréal (2004) :

- la forêt de Senneville
- le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme
- le corridor écoforestier de l'Île Bizard
- les rapides du Cheval Blanc
- la coulée verte du ruisseau Bertrand
- les sommets et les flancs du mont Royal
- la coulée verte du ruisseau De Montigny
- la trame verte de l'Est
- les rapides de Lachine
- la falaise Saint-Jacques

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

- Couverture** *Vieux-Montréal* Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 5** *Architecture au centre-ville* Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 13** *Moulin, Pointe-aux-Trembles* Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 14** *L'île Bizard* Ville de Montréal
- p. 15** *Île Sainte-Hélène* Julie St-Onge
- p. 16** *Cimetière Notre-Dame-des-Neiges* Julie St-Onge
- p. 16** *Maison William-Notman* Julie St-Onge
- p. 17** *Œuvre Le joyau royal et le mile doré par Philippe Allard et Justin Duchesneau*
Frédérique Ménard-Aubin
- p. 17** *Tour CIBC* Julie St-Onge
- p. 18** *Université de Montréal* Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 18** *Pavillon Decelles, HEC* Julie St-Onge
- p. 18** *Institut pacifique* José Froment
- p. 19** *Ancienne Free Presbyterian Church, 987-991, rue Côté* Julie St-Onge
- p. 19** *Patrimoine des quartiers* Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 20** *Le marché Maisonneuve* Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 21** *Architecture au centre-ville* Denis Labine, Ville de Montréal
- p. 29** *Architecture* Denis Labine, Ville de Montréal

